



Arrêté du Maire n° 2020/6658

OBJET : Réservation de 3 places de stationnement entre le n°105 et le n°126 rue de la Mairie, du vendredi 24 au vendredi 31 janvier 2020 inclus, pour effectuer des travaux au droit de la propriété de M. Romain MARIE (boulangerie)

Le Maire de SAINT-PAIR-SUR-MER

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L 131-2, L 131-3 et L131-4.

Vu le code de la route et notamment les articles R.36, R37 et R225.

Vu les arrêtés interministériels du 24 novembre 1967 et du 7 juin 1977 relatifs à la signalisation routière.

Vu la demande d'autorisation de réserver 3 places de stationnement à M. MARIE Romain (boulangerie) du vendredi 24 au vendredi 31 janvier 2020,

ARRETE

Article 1^{er} : En raison de travaux à la boulangerie de M. Romain MARIE au 105 rue de la Mairie. Il est autorisé à réserver 3 places de stationnement entre le n°105 et le n°123 rue de la Mairie du vendredi 24 au vendredi 31 janvier 2020.

Article 2 : Pour la sécurité des piétons et la circulation, la matérialisation et la signalisation seront mises en place par les Services Techniques Municipaux.

Article 3 : Les infractions aux dispositions suivantes et du code de la route seront constatées par procès-verbaux, qui seront transmis aux tribunaux compétents.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera notifiée et transmise, pour exécution chacun en ce qui le concerne, à :

- . M. le Commandant du Commissariat de GRANVILLE.
- . M. le Chef de Service de la Police Municipale de SAINT-PAIR-SUR-MER.
- . M. le Chef de corps du centre de secours de GRANVILLE.
- . M. le Responsable des services techniques municipaux
- . M. Romain MARIE romain.marie50@orange.fr

Fait à SAINT-PAIR-SUR-MER,
le lundi 20 janvier 2020

Le Maire

Guy LECROISEY

